

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

**DÉLIBÉRATION n° 2016/02/23-04**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 février 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**DÉCIDE :**

**OBJET : concession de logement**

Le conseil d'administration approuve l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service au bénéfice de Monsieur Franck BERRY. Le tableau annexé à la présente délibération précise les caractéristiques du logement concerné.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 23 février 2016



Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FEVRIER 2016**

Attribution concession de logement

Site	Type de concession	Ancien bénéficiaire	Nouveau Bénéficiaire	Caractéristiques du logement	Adresse	Date d'effet
Faculté d'Odontologie Campus Timone	Nécessité Absolue de Service	M. DICK	M. BERRY Franck	Appartement de type 4 de 80 m <sup>2</sup>	27 Bd Jean Moulin 13005 Marseille	29/02/2016